

Cote du document: EB 2012/106/INF.7
Date: 20 septembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Dons, projets/programmes approuvés par le biais de la procédure de défaut d'opposition

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paolo Ciocca
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent sixième session
Rome, 20-21 septembre 2012

Pour: **Information**

Dons, projets/programmes approuvés par le biais de la procédure de défaut d'opposition

1. À sa quatre-vingt-dix-huitième session, en décembre 2009, le Conseil d'administration a adopté une résolution visant à amender son Règlement intérieur avec l'introduction, à compter du 1^{er} janvier 2010, de la procédure de défaut d'opposition (EB 2009/98/R.15/Rev.1), étant entendu que, à chaque session du Conseil, la direction du FIDA présenterait une note d'information dressant la liste des projets/programmes approuvés par le biais de la procédure de défaut d'opposition durant la période précédente.
2. En application de ces dispositions, la direction souhaite informer le Conseil que, entre les sessions d'avril et septembre 2012 du Conseil d'administration:

- i) Les propositions suivantes de don au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI ont été approuvées le 9 avril 2012, avec l'adoption des résolutions suivantes qui figurent dans le document EB 2012/LOT/G.1:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme visant à "Améliorer la productivité et la résilience pour les ruraux pauvres grâce à une meilleure utilisation de la diversité variétale des cultures dans la gestion intégrée de la production et des ravageurs (IPPM)", accordera un don ne dépassant pas un million de dollars des États-Unis (1 000 000 USD) à Bioversity International à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme de "Gestion durable des systèmes de production basés sur les cultures pour accroître la productivité agricole dans les régions d'agriculture pluviale en Asie", accordera un don ne dépassant pas un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) à l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT) à l'appui d'un programme de quatre ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme de "Renforcement technique et des capacités pour les systèmes d'analyse stratégique et d'appui au savoir (SAKSS) au niveau des pays dans certains pays d'Afrique", accordera un don ne dépassant pas un million six cent mille dollars des États-Unis (1 600 000 USD) à l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- ii) Les propositions suivantes de don au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI ont été approuvées le 5 mai 2012, avec l'adoption des résolutions suivantes qui figurent dans le document EB 2012/LOT/G.2:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Programme visant à renforcer la visibilité et l'esprit d'entreprise des communautés rurales d'ascendance africaine en Amérique latine, accordera un don ne dépassant pas un million sept cent cinquante mille dollars des États-Unis (1 750 000 USD) à la Fundación ACUA à l'appui d'un programme de deux ans et demi. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Programme d'extension du contrôle biologique de la teigne des crucifères en Afrique orientale à l'échelle d'autres pays africains, accordera un don ne dépassant pas un million de dollars des États-Unis (1 000 000 USD) au Centre international sur la physiologie et l'écologie des insectes (ICIPE) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Programme d'intensification de la gestion de la biodiversité par les populations en vue d'assurer la sécurité alimentaire, accordera un don ne dépassant pas un million de dollars des États-Unis (1 000 000 USD) à Stichting Oxfam Novib à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Programme pour l'atténuation de la pauvreté et la protection de la biodiversité par le commerce de produits biologiques, accordera un don ne dépassant pas un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) à PhytoTrade Africa à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Programme de transferts monétaires soumis à conditions et de développement rural en Amérique latine, accordera un don ne dépassant pas un million sept cent cinquante mille dollars des États-Unis (1 750 000 USD) à l'Université des Andes à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport."

- iii) Les propositions suivantes de don au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI ont été approuvées le 12 août 2012, avec l'adoption des résolutions suivantes qui figurent dans le document EB 2012/LOT/G.3:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme Gestion des risques climatiques dans le secteur de l'agriculture avec l'établissement de sites de démonstration en République démocratique populaire lao, en Indonésie et au Bangladesh, accordera un don ne dépassant pas sept cent mille dollars des États-Unis (700 000 USD) aux Trustees of Columbia University, à l'appui d'un programme de deux ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme Croissance responsable et durable de la microfinance rurale, accordera un don ne dépassant pas un million cent quarante mille dollars des États-Unis (1 140 000 USD) au Groupe microfinance participative pour l'Afrique (PAMIGA), à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme Collecte des eaux de pluie pour la sécurité alimentaire: mise en place d'un environnement institutionnel et politique favorable à l'adoption de cette pratique, accordera un don ne dépassant pas un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) à la fondation Réseau de mise en

œuvre de la collecte des eaux de pluie (RAIN), à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le Programme d'amélioration des perspectives économiques pour les femmes rurales entrepreneurs de la région Amérique latine et Caraïbes, accordera un don ne dépassant pas deux millions cinq cent mille dollars des États-Unis (2 500 000 USD) à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport."

- iv) Le Rapport du Président sur une proposition de don à la République des Maldives pour le Projet de développement de la mariculture a été approuvé le 5 septembre 2012, avec l'adoption de la résolution suivante qui figure dans le document EB 2012/LOT/P.2:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République des Maldives un don d'un montant équivalant à un million six cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (1 650 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- v) Le Rapport du Président sur une proposition de don à la République d'Haïti pour le Projet de développement de la petite irrigation et de l'accès aux marchés dans les Nippes et la région goavienne (PPI-3) a été approuvé le 7 septembre 2012, avec l'adoption de la résolution suivante qui figure dans le document EB 2012/LOT/P.3:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République d'Haïti, au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, un don d'un montant équivalant à huit millions sept cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (8 750 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."